

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PLATEAU DE LANNEMEZAN**

**ARRETE DU PRESIDENT**

**NOMMANT MONSIEUR ANDRE RECURT  
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE  
EN CHARGE DE LA POLITIQUE DES DECHETS**

**Le Président de la communauté de communes,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et L 5221-9,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant fusion des communautés de communes Neste Baronnie – Plateau de Lannemezan et des Baïses – Baronnie au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 portant création de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 10 avril 2026, au cours de laquelle ont été élus le président et les vice-présidents, ainsi que les autres membres du Bureau,  
**Considérant** que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Andre RECURT, membre du Bureau, sous la surveillance et la responsabilité du Président, est désigné conseiller communautaire délégué en charge de :

**« La politique des déchets »**

Il sera notamment délégué sur :

- Les questions relatives à la collecte des déchets : points de collecte, organisation des tournées, fonctionnement des déchetteries, scénarios d'optimisation, sensibilisation des usagers au tri, actions favorisant la réduction et valorisation des déchets, en lien avec le SMECTOM du Plateau de Lannemezan,
- Les questions relatives au traitement des déchets, en lien avec le conseiller communautaire délégué à la TEOM.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Andre RECURT sera délégué sera délégué sur les sujets précités et travaillera en étroite collaboration avec Monsieur le Président pour rencontrer les acteurs et partenaires, piloter et rédiger tous travaux, rapports, mémoires, propositions et comptes rendus, assister à toutes réunions, signer les convocations ou correspondances administratives relatives à son champ de délégation.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260601-A2026-26-AI  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

**ARTICLE 3 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat. Il sera notifié à Monsieur André RECURT.

**ARTICLE 4 :** le Président de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan et le directeur des services seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Président. Ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre,
- Madame la Trésorière Publique de LANNEMEZAN

Fait à LANNEMEZAN, le ..... 01 JUIN 2026  
Le Président,

Laurent LAGES



Notifié le ..... 01/06/2026.

André RECURT

Accepte cette délégation

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou de notification.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le ..... 01 JUIN 2026 .....

De l'affichage le ..... 01 JUIN 2026 .....

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260601-A2026-26-AI  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026